



Délibération n° 22 / 2020

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
07 JUL. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, , Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme CALMES Anne-Marie (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gérard SABLOS (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « finances »**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :*

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former une commission chargée d'étudier les questions relatives aux finances et soumises au Conseil municipal.

Cette commission sera composée d'élus et respectera la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale.

Les candidatures de M. Jean-Pascal SAMMUT, Mme Danièle LACUBE, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Jean-Claude CHOLBI, M. Gérard SABLOS, sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de M. SAMMUT ».

Les candidatures de M. GERVAIS, Mme GUYONNET, Mme IRIBARNE sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de M. GERVAIS ».

Après s'être assurée que les candidatures de M. Jean-Pascal SAMMUT, Mme Danièle LACUBE, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Jean-Claude CHOLBI, M. Gérard SABLOS, M. Marc GERVAIS, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Isabelle IRIBARNE sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 22/2020**

**Objet : Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « finances »**

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Vote par liste :

- Liste de M. SAMMUT : 23
- Liste de M. GERVAIS : 6

Au vu du respect du principe de la représentation proportionnelle, sont élus :

- **Jean-Pascal SAMMUT**
- **Danièle LACUBE**
- **Sylvie CINCON**
- **Daniel DELAUZE**
- **Jean-Claude CHOLBI**
- **Marc GERVAIS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **DECIDE DE CREER** une commission « finances » ;
- **DESIGNE** les membres de cette commission ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN